

# TITRE : La radiodiffusion publique pour les Canadiens : emboîter le pas à l'ère numérique

N° de dossier : 20-0091

## 1.0 Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public destinés aux fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou organisme d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

## 2.0 Définition des besoins

2.1 Le **Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes** se doit de comprendre l'évolution des services offerts par les radiodiffuseurs publics dans d'autres administrations, leur gouvernance ainsi que leur cadre de mesure, afin d'appuyer son propre travail en ce qui concerne le prochain renouvellement de licence de la Société Radio-Canada (le radiodiffuseur public national du Canada).

2.2 Le travail consistera à la préparation d'un rapport de recherche, en anglais, qui devra inclure les éléments suivants :

2.2.1 la liste de l'ensemble de services de radiodiffusion traditionnelle (radio et télévision) et numérique que le radiodiffuseur public offre;

2.2.2 des explications sur l'approche de gouvernance de chaque radiodiffuseur public évalué, y compris la manière dont ils sont réglementés;

2.2.3 les grandes lignes sur la façon de mesurer le rendement;

2.2.4 la liste des modèles les plus avancés en matière de gouvernance et de pratiques de mesure parmi les pays sélectionnés et un aperçu de l'évolution de la gouvernance et de la mesure au cours des dernières années pour en arriver à des « pratiques exemplaires ».

2.3 La recherche portera principalement sur les grands radiodiffuseurs de service public dans neuf pays : le Royaume-Uni (BBC), la France (France Télévision), l'Allemagne (ARD ou ZDF), l'Australie (ABC et SBS), l'Espagne (RTVE), les Pays-Bas (NPO), l'Irlande (RTE), la Finlande (YLE) et la Suède (SVT). L'Espagne, les Pays-Bas, l'Irlande,

la Finlande et la Suède sont compris, car ils ont tous des langues minoritaires et représentent différentes traditions juridiques en Europe. L'Australie est comprise en raison de ses similarités au Canada, dont une population autochtone.

- 2.4 L'entrepreneur devra utiliser diverses techniques de recherche et d'analyse pour réaliser son étude, y compris :
    - 2.4.1 une étude documentaire des publications et des déclarations des ministères gouvernementaux, des organismes de réglementation régionaux et nationaux, et des radiodiffuseurs de service public;
    - 2.4.2 un examen d'autres sources de recherche disponibles, comme les bases de données de Cullen International;
    - 2.4.3 des entrevues en personne et par téléphone, au besoin, pour fournir des renseignements supplémentaires et confirmer ceux obtenus au cours de la recherche.
  - 2.5 L'entrepreneur doit rédiger un rapport de recherche (en format Word) qui contient, au minimum :
    - 2.5.1 un sommaire exécutif;
    - 2.5.2 un ensemble de tableaux de référence (suivant la structure définie dans la portée des travaux);
    - 2.5.3 des résumés des résultats/des secteurs par pays;
    - 2.5.4 une section sur la liste des modèles les plus avancés.
  - 2.6 À la demande du CRTC, l'entrepreneur devra préparer une présentation (PowerPoint) et être disponible à la présenter au CRTC (par vidéo ou en personne). La présentation pourrait se dérouler au cours d'une audience publique portant sur le renouvellement de licence de la Société Radio-Canada.
- 3.0 Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- 3.1 L'entrepreneur doit posséder au moins dix (10) ans d'expérience, au cours des dix (10) dernières années, dans la prestation de renseignements impartiaux sur la réglementation dans le domaine des communications, y compris :
  - 3.1.1 l'évaluation de la réglementation,
  - 3.1.2 la surveillance de radiodiffuseurs de service public,
  - 3.1.3 l'analyse détaillée de la réglementation des médias dans de nombreux pays.

- 3.2 L'entrepreneur doit posséder un réseau de contacts au sein de l'industrie et du secteur public (y compris les radiodiffuseurs publics et les organismes de réglementation dans les pays précisés à la section 2 ci-dessus et travailler (écrire et parler) dans les langues requises dans ces pays.
- 3.3 L'entrepreneur doit pouvoir démontrer qu'il sait mettre la recherche internationale au service d'autres organismes de réglementation en fournissant au moins trois (3) projets de recherche réglementaire en radiodiffusion. Chaque projet doit inclure les renseignements suivants :
- 3.3.1 le nom de l'organisme client;
  - 3.3.2 la période au cours de laquelle le service a été fourni;
  - 3.3.3 une description détaillée des services offerts;
  - 3.3.4 à des fins de vérification, le nom, le poste/le titre et les coordonnées de la personne-ressource (numéro de téléphone, adresse électronique, etc.).

#### 4.0 Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur sélectionné à l'avance, Cullen International, a été identifié comme le seul fournisseur capable d'exécuter les travaux décrits à la section 2 du présent document.

#### 5.0 Exception(s) au *Règlement sur les marchés de l'État*

Aux termes du paragraphe 6(d), l'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat : « les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

#### 6.0 Droits de propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendront à l'entrepreneur.

#### 7.0 Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période de trois (3) mois à compter de la date d'émission du contrat jusqu'au 15 novembre 2019, inclusivement.

#### 8.0 Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimative du contrat s'élève à 65 000 \$ CAN (taxes en sus).

#### 9.0 Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

**Cullen International**  
Clos Lucien Outers 11-21/1

1160 Bruxelles  
Belgique

10.0 Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture du présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences indiquées.

11.0 Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation des énoncés de capacités est **14 :00 h, le 19 Août, 2019**.

12.0 Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être adressés à :

**Luc Lamarre**

Gestionnaire, Gestion des installations et contrats  
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
1, promenade du Portage  
Gatineau (Québec) J8X 4B1  
Téléphone : 819-639-3651  
Courriel : [Luc.Lamarre@crtc.gc.ca](mailto:Luc.Lamarre@crtc.gc.ca)